

Étude des discours tenus dans les médias sur l'affaiblissement annoncé de la langue française face à l'emploi de la langue anglaise par les Français

Ghislaine Lozachmeur

Faculté des Lettres et Sciences Humaines Victor-Segalen (Brest, France)



Synergies Royaume-Uni et Irlande n° 5 - 2012
pp. 113-124

Résumé : Les discours sur la prééminence de la langue française dans la civilisation européenne et sur le sentiment de son excellence sont l'œuvre de nombreux auteurs depuis Vaugelas, Boileau ou le Père Bouhours ou particulièrement Voltaire. Cette vision partielle et raisonnée qui a reçu longtemps une grande audience trouve ses limites actuellement alors qu'abondent les témoignages du « naufrage » de la langue française devant l'emploi de l'anglais, témoignages relayés par certains groupes sociaux. Tandis que les rapports officiels successifs pointent le recul de la langue, une sévère chasse aux mots issus de l'anglais est menée sur tous les fronts.

A partir d'un corpus de textes extraits de la presse nationale française et des sites Internet, témoignant de l'affaiblissement du français, depuis plusieurs années, l'article analyse les discours tenus dans les médias sur la perte de vitesse du français et sur sa rivalité avec l'anglais. Sont pris en compte les arguments des différents locuteurs et la part de subjectivité qu'ils supposent : le regard sur l'Autre, la conception sous-tendue sur l'évolution de la langue, l'attitude des différents groupes socio-culturels qui peut être saisie par l'intermédiaire de la presse française.

Mots-clés : énonciation, lexicque, médias, langue française, discours, norme

Summary: Discourses on the preeminence of the French language in European civilisation and on its prestige have been elaborated by many authors since Vaugelas, Boileau and Père Bouhours or more particularly Voltaire. This partial and reasoned vision, for a long time widely accepted, is now increasingly being called into question; there are numerous accounts, propagated by certain groups, of the “collapse” of the French language in the face of the increasing use of English. While endless official reports point to the decline of the French language, there has been a widespread and concerted effort to “chase out” English words, or words derived from English. This article explores the discourses on the progressive decline of the French language and its competition with English, through a study of items taken from the French national press and from a number of websites. Different arguments and their subjective dimensions will be taken into consideration: the Other's stance and point of view, the underlying conception of language evolution and the position of different sociocultural groups that is conveyed in the French press.

Keywords: enunciation, lexis, media, French language, discourse, norm

Les discours sur les qualités de la langue française, son prestige incontesté, n'ont cessé de se développer depuis le XVI^{ème} siècle jusqu'au *Discours sur l'universalité de la langue française* de Rivarol, en 1784 : « Cette langue sera toujours retenue dans la tempête par deux ancrs, sa littérature et sa clarté. Il faut une langue où les autres se réfugient dans la traduction. La nôtre leur offre un port dans le naufrage ». Cette vision partielle et argumentée a reçu une grande audience jusqu'à ce jour et s'est vue renforcée par la conviction que le fait linguistique exerce un pouvoir.

Pourtant, depuis plusieurs décennies, abondent les témoignages du « naufrage » de la langue française devant l'emploi de l'anglais, témoignages relayés par certains groupes sociaux, tandis que les rapports officiels successifs pointent le recul de la langue et qu'une sévère chasse aux mots issus de l'anglais est menée sur tous les fronts.

C'est l'analyse de ce constat que nous menons ici, à partir d'un corpus de textes extraits de la presse nationale, mais également des sites Internet, en ce qu'ils enregistrent les nombreuses prises de position sur cette problématique de l'affaiblissement du français, de sa perte de vitesse et de sa rivalité avec l'anglais. Ces textes qui relèvent du genre épideictique nous livrent, une représentation de la subjectivité de leur auteur : le regard sur l'Autre, une conception sous-tendue sur la langue et son évolution, sur l'attitude des différents groupes socioculturels.

Après une présentation synthétique des discours répertoriés, nous envisageons le phénomène du français comme langue frontière, et le consensus sur la langue dans le discours intérieur.

I. Les débats sur la perte d'influence de la langue française

1. Le corpus :

Il est constitué de 40 articles répertoriés entre 1996 et 2011, dans la presse française (*Libération*, *Le Figaro*, *Marianne*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Monde*) et dans les tribunes des sites Internet, notamment ceux de la Direction générale de la langue française.

Certains traits communs se dégagent de leur comparaison. Tout d'abord, ces textes entrent dans la catégorie du genre épideictique, qui se situe dans la typologie d'Aristote et des théoriciens qui se réclament de son influence, à côté des genres délibératifs et judiciaires. Le discours épideictique suppose :

« Un orateur solitaire qui, souvent, n'apparaissait même pas devant le public, mais se contentait de faire circuler sa composition écrite, présentait un discours auquel personne ne s'opposait, sur des matières qui ne semblaient pas douteuses et dont on ne voyait aucune conséquence pratique. » (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1988 : 63)

De fait, cet orateur, tel que le supposent les critères du genre, occupe une position bien définie :

« Comme ce qu'il va dire ne suscite pas de controverse, qu'un intérêt pratique immédiat n'y est jamais engagé, qu'il ne s'agit pas de défendre ou d'attaquer, mais de promouvoir des valeurs qui sont l'objet d'une communication sociale, l'orateur, s'il est par avance assuré de la bonne volonté de son auditoire, doit pourtant posséder un prestige reconnu. Dans l'épideictique, plus que dans

n'importe quel genre oratoire, il faut, pour ne pas être ridicule, avoir des titres à prendre la parole et ne pas être malhabile dans son usage. » (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1988 : 69)

Dans notre corpus, les auteurs sont, soit des journalistes de la grande presse, comme Jacques Julliard, Jean Daniel, soit des écrivains comme Michel Tournier et certains académiciens comme Alain Decaux, soit des linguistes comme Pierre Encrevé, Nina Catach, Bernard Cerquiglini. Beaucoup, enfin, sont membres de l'association Défense de la langue française. Tous peuvent justifier de la légitimité de leur prise de parole par l'attention qu'ils portent à l'usage de la langue française, comme vecteur de civilisation, et par leur implication.

2. L'envahissement par le tout anglais

Si dans un premier temps nous nous attachons aux caractères argumentatifs du corpus, nous nous apercevons que les auteurs dénoncent assez unanimement la culture de l'emprunt. La lecture des titres des articles nous renseigne déjà : « La survie du français, cause nationale » (Alain Decaux), « Une langue en partage » (Bernard Cerquiglini), « Les élites sacrifient la langue française » (Gaston Pellet), « La Princesse assassinée » (Jacques Julliard), « Eh, la France ! ton armée fout le camp de la Francophonie » (Marc Favre d'Echallens), « Invasions barbares » (Véronique Maurus).

Ce qui est dénoncé tout d'abord, c'est le processus de dépérissement subi par la langue française. Alain Decaux, par exemple, écrit dans *Le Monde* :

« Jusqu'à une époque relativement récente, le français est resté la langue diplomatique, et la communauté internationale s'en est enchantée... L'abandon de cette tradition universelle est malheureusement le fait d'un Français, et l'un des plus grands : Georges Clémenceau. Il a voulu, pour rendre hommage à nos alliés britanniques et américains, que le traité de Versailles fût rédigé en français et en anglais. Ce premier abandon peut être considéré comme étant à l'origine de beaucoup d'autres. » (Decaux, 2001)

Ensuite, ce sont les emprunts, eux-mêmes, à la langue anglaise, qui sont dénoncés. Ces emprunts étant visibles, facilement perçus, aussi bien à l'oral que dans la pratique écrite de la langue ou au quotidien dans la rue sur les panneaux publicitaires. Michel Tournier en 1996 dénonce les « contrevenants », « Ces compatriotes indignes qui se faisaient les complices d'une adultération de notre cher parler français en cédant à la fascination imbécile d'un jargon venu d'Outre-Manche ! » (Tournier, 1996).

Georges Sarre poursuit sur ce mode : « Notre langue serait une forteresse assiégée par les barbarismes anglo-saxons. » (Sarre, 2007), et Marc Chevrier rappelle :

« En décembre 2009, dans un article publié dans L'Humanité, le penseur Michel Serres affirmait sans ambages : "Il y a plus de mots anglais sur les murs de Paris qu'il n'y avait de mots allemands sous l'Occupation". »

La charge est violente et s'accompagne d'exemples de mots anglais empruntés, assez récurrents. Marc Chevrier dénonce une dérive :

« Les emprunts à l'anglais sont de plus en plus délibérés, choisis à la manière d'une signature, d'un logo, d'une image de marketique qu'on lance à la volée pour épater le Gaulois ; plus

l'emprunt est fracassant, grossier, tonitruant, meilleure est la réclame. Ainsi à la télévision française organise-t-on des "talk", comme si la langue française était sans ressource pour nommer une émission de variété. » (Chevrier, 2010)

Gaston Pellet, quant à lui, relève des emprunts et le parti pris de l'anglais, aussi bien à Science Po-Reims, qui délivre la totalité de son enseignement en anglais, que dans le commerce, les affaires et les conseils d'administration des entreprises :

« L'anglais envahit aussi la vie quotidienne. Les grandes surfaces l'affichent. Carrefour s'est subdivisé en Carrefour Market, City, Discount ; une filiale d'Auchan est devenue Simply Market. Dans l'industrie, Renault Poids Lourds a cédé devant Renault Trucks, la filiale de distribution s'intitule Renault Retail Group, les "briefings" internes se tiennent en english. Les petites et moyennes entreprises n'échappent pas au mouvement, au point de susciter la constitution d'un Collectif intersyndical pour le droit de travailler en français en France. Dans le petit commerce, les enseignes affichent Cash Converters, City Plantes, Urban Souvenirs et autres New Shop. A voir la profusion des magasins en -land, City- et -center, on saisit vite que l'imagination n'y gagne pas toujours. Les services publics - ou ce qu'il en reste - sont-ils préservés ? La poste affirme : "I Love L.A." pour promouvoir son Livret A, la SNCF propose ses billets "TGV-Family", France Télécom invente le "Time to move". Nos enfants, qui ne savent plus qu'électronique ou optical n'est pas français, ne sont pas oubliés : le "drive" les conduit à l'aire de jeux et bientôt au "game space". » (Pellet, 2010)

Véronique Maurus cite également quelques crimes de « lèse français » :

« Le plus dénoncé, car lourd de conséquences, consiste à adopter sans vergogne un mot fraîchement débarqué de Londres ou de Wall Street, lui donnant ainsi droit de cité. Exemples : "class action" (action collective), ou "hedge fund" (fonds spéculatif), utilisé de manière récurrente dans nos colonnes. » ; « autre intrus, "desk", a été abondamment employé à l'occasion de l'affaire Kerviel... » ; « quant à "subprime" (prêt à haut risque), il est utilisé à tort et à travers depuis des mois... » (Maurus, 2008)

Enfin, Marc Favre d'Echallens constate :

« Happy School, Stars of School, University, et autres Right Way, voilà ce que l'on a proposé, à de rares exceptions près, à nos enfants. Nous avons assisté à l'occasion de la rentrée scolaire 2009 au déferlement du charabia anglo-américain sur les affiches publicitaires, sur les produits destinés à nos enfants, du blouson au cartable, en passant par les cahiers et les classeurs... Le pluriel employé dans l'expression apprentissage des langues étrangères n'est qu'une rhétorique creuse, il ne s'agit pas de développer l'enseignement DES langues mais d'une langue : l'anglais et un anglais d'aéroport pour reprendre la formulation de la commission Thélot de 2004. » (Favre d'Echallens, 2009)

3. Dénonciation des « élites »

Certains groupes sociaux, investis de pouvoir politique ou économique, sont mis en cause dans l'introduction de l'anglais, accusés implicitement de ne pas être à la hauteur de leurs responsabilités, vis-à-vis du peuple et de sa langue. Par exemple, Véronique Maurus :

« L'inquiétude face à l'inexorable recul du français, supplanté par l'anglais non seulement dans le monde, mais aussi en France, où la mode et une sorte de snobisme puéril répandent l'usage du franglais dans les banlieues comme dans les cercles dits intellectuels. » (Maurus, 2008)

De même, Gabriel de Broglie, dans une communication à l'Académie des sciences morales et politiques, assénait :

« La véritable inquiétude que la situation du français peut inspirer ne vient pas de la situation du monde, ni des rapports de puissance, ni de la conscience linguistique des francophones hors de France... Elle vient d'une impardonnable irresponsabilité, faite d'inconscience, d'incivisme et de snobisme, de la part des élites françaises. » (Cité par Macé-Scaron, 2002)

▪ Les politiques sont particulièrement visés pour leur snobisme et leur propension à obéir à la « mode » de l'anglais:

« Il n'y a aucune raison pour que nos élus et nos représentants véhiculent avec suffisance dans les plus hautes instances un anglais douteux. » (Viérin 2010)

Gaston Pellet précise :

« Les atteintes au français se multiplient jusqu'au sommet de l'Etat. Ministre de l'économie, Mme Christine Lagarde reçut ainsi le prix de la Carpette anglaise en 2007 pour avoir communiqué en anglais avec ses services (elle s'est aussi vu attribuer le sobriquet de "Christine The Guard"). Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, fut, quant à elle, primée en 2008 pour avoir déclaré que le français était "une langue en déclin" et qu'il fallait briser le tabou de l'anglais dans les institutions européennes ainsi que dans les universités de l'Hexagone. » (Pellet, 2010)

Citons également comme lauréate du prix, Martine Aubry, en 2010, pour son recours systématique à des slogans anglo-saxons.

▪ Les universitaires, qui ont recours pour la publication de leurs travaux de recherche ou pour les procédures de classement à la langue anglaise, ne sont pas épargnés par la critique :

« Les chercheurs sont, quant à eux, sommés de publier en anglais s'ils veulent avoir quelque chance d'être lus. En outre, appuyé par le patronat européen, le protocole de Londres d'octobre 2000 fait de l'anglais la langue internationale de travail et d'échange au sein de l'Office européen des brevets. » (Pellet, 2010)

Jacques Myard remarque ce manque de combativité :

« Les élites françaises font preuve d'un certain renoncement à parler français, en particulier dans l'ensemble des symposiums internationaux. On se demande parfois si la France n'a pas honte de parler sa langue. » (Myard, 2008)

Et Marc Chevrier ironise :

« Les universitaires français se convertissent aussi frénétiquement à l'anglais. Le prestige des publications dans les grandes revues et maison d'éditions françaises a faibli ; les embauches dans les universités, les promotions, les honneurs se jouent de plus en plus sur la capacité à publier en anglais dans les forums mondialement cotés, à s'insérer dans les réseaux de recherche "européens" où tout se décline en anglais. » (Chevrier, 2010)

▪ Troisième cible, les entreprises françaises, dénoncées pour l'abandon du français dans les tractations et négociations, et leur emploi de l'anglais en interne :

« Il y a pire : les entreprises françaises à vocation internationale n'ont aucun motif valable d'utiliser, surtout en communication interne, le seul anglais comme véhicule d'information. Cela s'apparente à une capitulation sans condition. Sur le territoire français, cette pratique est de plus illégale, le français étant constitutionnellement la langue officielle de notre pays. Assez d'autodestruction. » (Viérin, 2010)

▪ L'enseignement donne aussi quelques signes de renoncement. La pratique de l'anglais est un argument de modernité et, de ce fait, il est préconisé dans la classe de CE1 du primaire. D'où les réactions des enseignants qui s'insurgent contre le mauvais traitement infligé au français : « les rapports révèlent que nos élèves sont mauvais en français, mais que rien n'est fait pour relever le niveau » (Pellet, 2010). Par ailleurs au lycée le projet d'imposer un enseignement en anglais dans certaines disciplines semble une hérésie.

Si on s'interroge sur les mécanismes du glissement du comportement linguistique des élites vers la population française, on identifie l'observation de la loi de l'imitation, du mimétisme, un nouveau capitalisme à dominante anthropologique. Parce que l'on désire ressembler à celui qui a le prestige, on capte ses mots.

Les journalistes jouent un rôle important dans la vitesse de propagation de ses emprunts par la radio et la télévision avec un impact de diffusion lié à l'euphorie, à l'esthétique : les mots flattent l'oreille par leurs consonances étrangères donc « exotiques », répandent une autre mélodie de prononciation et répondent à un besoin de singularisation, d'originalité.

4. Dénonciation des choix culturels supposés

Au final, ce qui est fortement dénoncé dans tous ces articles, ce sont les choix culturels qui sont faits implicitement par l'élite française. Renoncer à la langue française reviendrait à renoncer à sa culture. Ainsi Gabriel de Broglie qui évoque le rayonnement de la langue française :

« Ce n'est pas le chiffre mondial des tirages qui révèle l'attrait de la langue française mais la résonance universelle de la littérature, la place de la création écrite dans l'identité et la symbolique des groupes sociaux, le dialogue entre les siècles par la réussite littéraire, la consécration par l'Etat de la gloire littéraire. » (Cité par Macé-Scaron, 2002)

« Ce capital, nous devons le gérer », insiste Alain Decaux. « Il va de Ronsard à Prévert en passant par Marcel Proust. C'est par leur patrimoine aussi que se défendront les langues de Goethe, de Dante, de Cervantes - et de Shakespeare » (Decaux, 2001).

Paul Viérin revendique cette prérogative de la langue : « Notre langue, c'est notre outil principal, dont la qualité conditionne toutes nos manières de penser, d'imaginer, d'agir. C'est aussi notre arme, notre viatique contre nos divisions » (Viérin, 2010).

De fait, une représentation des *Misérables* en anglais au Théâtre du Châtelet (mai-juillet 2010) est vue comme une soumission à l'anglais : « Sur la scène parisienne, se faire jouer les trésors de la littérature française en anglais semble être du plus grand chic » (Chevrier, 2010).

II. La Langue française fait frontière

Ce qui est très explicite dans tous ces articles, dossiers, prises de positions diverses, c'est bien la crainte d'une grande menace : celle de tuer la langue française.

1. Le beau langage :

Or, ce discours est ancien : depuis le XVI^{ème} siècle, la langue française est sur une ligne de défense. Il faut la préserver, la protéger. En effet, la langue scientifique reste longtemps le latin qui domine également le domaine religieux. Le français reste longtemps une langue de traduction pour les psaumes, les cantiques, les prières, le rituel de la confession. Plusieurs étapes font évoluer son statut. D'abord, *L'Ordonnance générale de Villers-Cotterêts, en matière de justice et de police*,¹ en 1539, du roi François I, acte politique important dans l'histoire du français qui devient langue de l'état, et conquiert son territoire grâce à son utilisation dans l'administration judiciaire et financière. Le deuxième épisode, *Le Manifeste de la Pléiade, Défense et Illustration de la langue française*, de Du Bellay, en 1549, est une sorte de profession de foi collective de la Pléiade pour promouvoir la langue et la littérature françaises, inspirée par un sentiment patriotique.

Au XVII^{ème} siècle, une politique lexicale conduite par Richelieu organise la défense et la bonne pratique de la langue, avec la création de l'Académie française en 1635, chargée de rédiger le *Dictionnaire* et de produire une grammaire qui exercera l'autorité sur la langue. Parmi les linguistes de terrain, le Remarqueur Vaugelas représente le purisme, l'oracle du beau langage avec *Les Remarques sur la langue française*, en 1647, observations accumulées en trente ans pour faire connaître le Bon usage.

En 1784, un autre texte offensif est celui de Rivarol : *Discours sur l'universalité de la langue française*. En réponse aux questions de l'Académie de Berlin: « Qu'est-ce qui a fait de la langue française, la langue universelle de l'Europe ? Par où mérite-t-elle cette prérogative ? Peut-on Présumer qu'elle la conserve ? », Rivarol défend l'idée d'excellence du français, due à l'ordre direct et à la clarté.

2. Danger de l'anglais pour la langue française

Aux XX^e-XXI^e siècles, la conviction du danger et de la nécessité de défendre le français sur un « territoire » est très prégnante. Certaines associations reprennent des intitulés comme *Défense et Illustration* utilisé par la Pléiade. Le vocabulaire utilisé par les auteurs est soit guerrier, soit donne dans la déploration. Il est question de « déferlement de l'anglophonie sur Bruxelles et en France », de « déroute de la langue française »², de « place prépondérante prise par l'anglais »³ de « domination », de « position hypercentrale de l'anglais ».⁴

Des images et des expressions fortes traduisent une prise de conscience collective :

- « *Si le poisson pourrit par la tête, une nation, quant à elle, se perd en abandonnant sa langue. Cette liquidation linguistique en France et aussi en Europe, n'est pas spontanée.* » (Favre d'Echallens, 2009)

- « *La production de termes français constitue la condition fondamentale de la survie de notre langue.* » (Lecherbonnier, 2007)

- « *Ce cri d'alarme, chargé de détresse et parfois de colère, nous l'entendons chaque jour et partout : le français perd sa place dans le monde ! Le français est en déclin.* » (Decaux, 2001)

Michel Tournier, renverse ce constat de défaite en recommandant de se garder de la langue anglaise dont la « pauvreté ne doit pas entraîner par mimétisme un appauvrissement de la langue française », invoquant le motif que l'anglais emploie le même mot pour deux sens.

On dénonce aussi l'ironie dont sont accablés ceux qui persistent à défendre le français sur la scène publique, validant ainsi le soupçon de snobisme anglophile de l'élite.

3. Une stratégie de démarcation

Il ressort de ces argumentations que la langue française fait frontière avec les autres langues et que la question se pose constamment de ses mérites propres, de comment la séparer des autres et du rôle de l'État (école, institutions).

La préoccupation manifeste de nombreux auteurs est de défendre son territoire dans les enceintes internationales, de l'imposer comme langue officielle et langue de travail.⁵ Du Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française créé en 1966 par Georges Pompidou, au Haut comité pour la langue française, on est passé en 2001, à la Délégation générale à la langue française dont les missions sont le droit, garanti par la loi et reconnu à nos concitoyens, de recevoir une information et de s'exprimer dans leur langue, sur le territoire français ; ce qui revient à dresser une ligne de démarcation, à garantir la primauté du français et à s'opposer à l'entrée d'autres langues, dans le champ officiel. De fait, l'introduction de mots anglais est ressentie comme un passage forcé de frontière, une défaite. Jean Quatremer en recevant le prix Richelieu, en mars 2010, exprimait sa conviction qu'il ne fallait pas « abdiquer face à cet unilinguisme anglophone ».

Ce discours, visant à construire une ligne de démarcation entre les langues, est tenu depuis plusieurs siècles. Harald Weinrich (1989), dans un chapitre sur Charles Quint, reprend « l'anecdote sur les langues » ; le rôle du personnage historique de Charles Quint étant de légitimer la distinction. Weinrich remarque que « ces anecdotes sont parfois le produit d'une linguistique comparative rudimentaire, liée à l'origine à des considérations théologiques ». En 417, saint Augustin attribue des caractères différents à l'hébreu (langue de la piété), le grec (langue de la philosophie), le latin (langue de l'État). Henri Estienne cite un texte latin où apparaît le dicton suivant : « Les Italiens bêlent, les Espagnols gémissent, les Allemands hululent, les Français chantent comme leur coq » (Weinrich, 1989).

« Un autre auteur lui-même allemand, rapporte que ce même Charles Quint disait en différentes circonstances que s'il avait à parler à Dieu, il parlait en espagnol, puisque la langue des Espagnols manifeste dignité et majesté, qu'avec des amis, il parlait italien parce que l'idiome des Italiens est familier ; s'il avait à flatter quelqu'un, il parlait français, parce que rien n'est plus doux que cette langue ; mais s'il avait à s'adresser à quelqu'un de manière menaçante ou assez rude, alors il parlait allemand parce que la langue des Allemands est tout ce qu'il y a de plus menaçant, de plus rude et de plus brutal. » (Weinrich, 1989)

Tous ces textes développent une conscience linguistique et une évidente frontière de propriétés et de territoire entre les langues.

Cette forme de pensée est encore vraie des discours actuels qui attribuent des qualités aux autres langues. Ainsi lit-on que l'anglais est adapté à la langue économique et technique, comme d'autres jugent l'italien exagéré et chargé en superlatifs. En face, le français, lui, est raisonnable et clair.

De plus, une représentation bien ancrée dans l'inconscient collectif détermine largement les parents en Europe à considérer l'anglais comme la langue indispensable à apprendre pour leurs enfants. Une hiérarchie des langues, dans le choix de la langue seconde, lui assure la primauté.

III. Le Discours de l'intérieur : le consensus

Malgré ces discours de défense, dans la presse, les Français s'accordent sur la « beauté » du français.

Ils reproduisent, invariablement, ce faisant, les discours sur la prééminence de la langue française dans la civilisation européenne et sur le sentiment de son excellence, abondants dès l'époque classique, chez de nombreux auteurs comme Vaugelas, Boileau ou le Père Bouhours. Voltaire proclame : « La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens ; et par là, elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie » (Voltaire, 1964 [1769]). Il s'emploie dans le même temps à trouver des moyens d'enrichir sa langue.

1. Le débat sur les propriétés de la langue

Les arguments de la netteté, de la clarté, de l'ordre direct, du bon usage, de l'excellence de la langue française sont inlassablement repris. La liste des propriétés de « l'intérieur » est toujours la même. Vaugelas insistait avant notre époque sur les idées de pureté et de netteté :

« Il n'y a jamais eu de langue où l'on ait écrit plus purement et plus nettement qu'en la notre, qui soit plus ennemie des équivoques, et de tout sorte d'obscurité. » (Vaugelas, 2000 [1647])

Rivarol, l'affirmait lui aussi : « La Langue française a la clarté par excellence... base éternelle de notre Langue », avec des catégorisations péremptoires « ce qui n'est pas clair n'est pas français », voire méprisantes pour les autres langues : « ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin », en concluant, « Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la Langue Française, c'est la Langue humaine. Et voilà pourquoi les Puissances l'ont appelée dans leurs traités » (Rivarol, 1784).

Cette même clarté est vantée par Alain Decaux, récemment : « Notre langue par sa clarté, par sa précision, apparaissait tel un instrument unique » (Decaux, 2001).

L'anecdote de Charles Quint le soulignait bien avant : « La langue des Français est noble ... Rien n'est plus doux que cette langue ... Avec les dames on parlera français en raison de son caractère affectueux » (Weinrich, 1989).

Ces caractères présumés de la langue sont inscrits dans l'imaginaire national. Ainsi, Bernard Cerquiglini souligne : « Cette langue s'accompagne de représentations collectives. Elles concernent sa norme et son impérieux respect, quelque insatisfait

qu'il soit par principe, inquiet par habitude : la mystique de la langue se conforte de l'insécurité linguistique, Dieu restant caché ».⁶

Cependant, Gilles Philippe (2010) renverse ces critères, rappelant d'autres discours tenus sur les faiblesses et les imperfections du français : sa pauvreté lexicale, l'obscurité de ses tournures syntaxiques, son manque d'harmonie.

De fait, le discours sur les propriétés de la langue française, le respect de ses règles, se réduit souvent à un discours sur des normes minuscules : accord du participe passé, emploi du passé simple et de l'imparfait du subjonctif, accord des noms composés. Souvent de ces normes surgissent les polémiques autour de la langue pour fustiger ceux qui la massacrent ! Et les auteurs d'exhorter à lutter contre les incorrections !

Ainsi une série d'articles s'inquiétant du relâchement du langage présidentiel commentent en abondance le « style » de Nicolas Sarkozy et reprennent en « boucle » certaines phrases saisies sur le vif : « On s'demande c'est à quoi ça leur a servi toutes ces années (d'études) pour avoir autant de mauvais sens ».⁷ Les atteintes à la langue sont pourchassées, criminalisées.

2. Le discours sur les valeurs

Un deuxième aspect fait consensus : les valeurs que le français est supposé posséder et transmettre (la culture, les Lumières, le prestige, l'élitisme, la prééminence de la langue, le discours sur la liberté). Christian Philip les résume ainsi :

« La francophonie, c'est plus que la défense du français. La francophonie, c'est un combat pour la diversité culturelle, laquelle implique la diversité linguistique... La francophonie, c'est reconnaître que, derrière chaque langue, chaque culture, il y a une manière propre de concevoir le monde... La francophonie défend aussi des valeurs, celles de la démocratie et des droits de l'homme. Elle est un espace de coopération et de solidarité, malgré des moyens limités. » (Philip, 2008)

Par la célébration des valeurs véhiculées, les textes qui promeuvent la langue française nous ramènent aux attentes du genre épideictique dont le propre est d'agir sur l'auditoire et de faire partager, de convaincre, sur des valeurs communes :

« L'orateur cherche à créer une communion autour de certaines valeurs reconnues par l'auditoire, en se servant de l'ensemble des moyens dont dispose la rhétorique pour amplifier et valoriser... C'est le seul genre qui, immédiatement, fait penser à de la littérature, le seul que l'on aurait pu comparer au livret d'une cantate... » (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1988)

Un argument très proche chez Javier Perez de Cuellar : « La langue est une dimension du patriotisme, se battre pour le français, c'est se battre pour la France » (Perez de Cuellar, 2003).

Un siècle, environ, avant lui, l'abbé Grégoire affirme déjà que la langue française appartient à son peuple et que la conquête de la langue passe par le discours politique sur la liberté, l'argumentation, la force de l'émotion : « Un des moyens les plus efficaces peut-être pour électriser les citoyens, c'est de leur prouver que la connaissance et l'usage de la langue nationale importent à la conservation de la liberté » (Grégoire, 1794). La langue est faite pour dire le vrai.

Quels que soient les auteurs, on incite les Français à se reconnaître, à communier dans leur langue. En écartant ainsi les autres langues et notamment l'anglais, on exalte les valeurs morales culturelles, l'identité française.

Conclusion

Les discours sur la langue française se situent invariablement dans une argumentation défensive. Ces textes sont également soucieux de favoriser l'épanouissement de la langue ; le ton est passionné, combatif et témoigne de l'importance politique de la place de la langue, facteur de cohésion nationale. La langue sert à imposer un ordre. Elle est « notre disque dur » pour reprendre l'expression d'Hubert Védrine.

Quelques « remarques » peuvent cependant nuancer cette position.

- La langue administrative peut être aussi obscure pour les Français que l'est parfois l'anglais.
- « Une langue immobile est une langue qui agonise » (Decaux, 2001). Or, contre l'argument de la pauvreté lexicale du français, la langue ne cesse de créer des mots nouveaux et pas seulement de faire entrer des mots étrangers. Plus de 20 000 mots sont introduits dans la dernière version du dictionnaire de l'Académie française, dont des expressions familières comme : « ça me gave », « à la limite », « au niveau de », « c'est clair », « tout à fait », « ça le fait », « y a pas de souci », ou...« je suis heureuse de chez heureuse d'être lue par vous ». On voit poindre un phénomène qui explique aussi en partie le succès des mots anglais : la langue du citoyen « leader » qui entraîne les autres vers des usages hors marges. Ajoutons que, le mot manque parfois au français, parce que, tout simplement, il suppose une vision du monde différente.
- Les jeunes générations grandissent dans la diversité linguistique. Pour eux le bilinguisme est une chance et un atout. Ne parler qu'une langue est ringard, honteux et obéir à une hiérarchisation des langues est une contrainte sociale.
- Enfin, comme le remarque Franck Resplandy,⁸ le français est lui aussi l'objet d'emprunts.

Le dernier mot revient à Émile Benveniste : « Ces études peuvent être formatrices en ce sens qu'elles détruisent beaucoup d'illusions qu'on se fait spontanément et qui sont très tenaces dans le public sur la valeur absolue de la langue, sur les valeurs absolues que chacun trouve dans sa propre langue par rapport à d'autres. Cela permet à l'esprit de prendre une certaine distance, ce qui est très utile » (Benveniste, 1966 : 39).

Bibliographie

Benveniste, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale, II*. Saint-Amand : Gallimard.

Chevrier, Marc. 2010. « La Fatigue linguistique de la France ». *Site des relations internationales du Québec*, 20/07/2010.

Decaux, Alain. 2001. « La Survie du français, cause nationale ». *Le Monde*, 17/10/2001.

Du Bellay, Joachim. 1967 [1549]. *Les Regrets, Défense et Illustration de la langue française*. Paris : Poésie/Gallimard.

Favre d'Echallens, Marc. 2009. « Ces enfants et ces jeunes gavés de "globish" ». *Tribune du site de Marianne*, 26/10/2009.

Grégoire, Henri. (1794). *Rapport du 16 Prairial an II*. Centre international de l'Écrit en langue d'oc.

- Lecherbonnier, Bernard. 2007. « La Crise de la terminologie française ». Dossier DGLF, 22/09/2007.
- Macé-Scaron, Joseph. 2002. « Quand l'Académie des Sciences morales et politiques se penche sur le devenir du français, Une langue de caractères ». *Le Figaro*, 7/11/2002.
- Maurus, Véronique. 2008. « Invasions barbares ». *Le Monde*, 23/06/2008.
- Myard, Jacques. 2008. « La fin annoncée du globish ». Site *Défense de la langue française*, Dossier 2008, « L'Avenir de la francophonie ».
- Pellet, Gaston. 2010. « Les Élités sacrifient la langue française ». *Le Monde diplomatique*, 12/2010.
- Perelman, Chaïm & Olbrechts-Tyteca, Lucie. 1988. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles : Éditions de l'université de Bruxelles.
- Perez de Cuellar, Javier. 2003. « Il faut sauver le français à l'ONU ». *Le Figaro*, 17/11/2003.
- Philip, Christian. 2008. « La Constitution consacre enfin la francophonie ». *Le Figaro*, 13/08/2008.
- Philippe, Gilles. 2010. *Le Français dernière des langues histoire d'un procès littéraire*. Mayenne : PUF.
- Resplandy, Franck. (2007). *My rendez-vous with a femme fatale*. Saint-Amand-Montrond : Points.
- Rivarol, Antoine de. 1784. *De l'universalité de la langue française*. Paris : Bailly-Dessenne.
- Sarre, Georges. 2007. « Le Français n'est pas seulement un enjeu international. La langue française, fait social ». *Valeurs actuelles*, 23/02/2007.
- Tournier, Michel. 1996. « Du bon usage du français ». *Le Figaro Magazine*, 17/02/1996.
- Vaugelas, Claude Favre de. 2000 [1647]. *Remarques sur la langue française*. Genève : Slatkine.
- Viérin, Paul. 2010. « Français et identité nationale ». Site *Défense de la langue française*.
- Voltaire. 1964 [1769]. *Le Dictionnaire philosophique*. Réédité dans G. F. Flammarion, 1964.
- Weinrich, Harald. 1989. *Conscience linguistique et lectures littéraires*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme de Paris.

Notes

¹ *Ordonnance 188 du 25 août 1539 (ou « Ordonnance de Villers-Cotterêts »)*, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

² Jean Quatremer, Discours de remerciement au prix Richelieu, site *Défense de la langue française*, 27/03/2010.

³ Rapport d'information : *Situation de la langue française dans le monde*, 2007, p. 16, « Place prépondérante prise par l'anglais ».

⁴ « Traduction : Le Match New York-Paris », *Nouvelobs.com*, 2010.

⁵ Bernard Kouchner, Discours à la Conférence ministérielle de la Francophonie, 20 octobre 2010.

⁶ *Le Magazine littéraire*, mars 2006.

⁷ *Nouvelobs.com*, mars 2009.

⁸ Franck Resplandy (2007) *My rendez-vous with a femme fatale*, Saint-Amand-Montrond, Points : répertoire historique des mots français qui se sont installés, au cours des temps, dans les langues étrangères.